

ANNEXE 1 A LA NOTE COMMUNE N°11/2007

Zones d'encouragement du développement régional

Zones d'encouragement du développement régional pour les activités des industries manufacturières, de l'artisanat et de certaines activités de services

- Les délégations de Béja Nord, Béja Sud et de Medjez El Bab du gouvernorat de Béja
- Les délégations de Zaghouan, d'El Fahs et de Bir M'chargua du gouvernorat de Zaghouan
- La délégation de Kondar du gouvernorat de Sousse
- La délégation de Menzel Chaker du gouvernorat de Sfax
- la délégation de Mereth du gouvernorat de Gabès
- Les délégations de Sidi Alouane et de Melloulech du gouvernorat de Mahdia
- Les délégations de Kairouan Nord et de Kairouan Sud du gouvernorat de Kairouan

Zones d'encouragement du développement régional prioritaire pour les secteurs des industries manufacturières, de l'artisanat et de certaines activités de services

- Gouvernorat de Kébili
- Gouvernorat de Tozeur
- Gouvernorat de Sidi Bouzid
- Gouvernorat de Kasserine
- Gouvernorat du Kef
- Gouvernorat de Gafsa
- Gouvernorat de Jendouba
- Gouvernorat de Siliana
- Gouvernorat de Tataouine
- les délégations d'El Ala, de Hajeb El Ayoun, d'Echebika, de Sbikha, de Haffouz, de Nasrallah, de Oueslatia, de Bouhajla et de Cherarda du gouvernorat de Kairouan
- Les délégations de Nefza, de Amdoun, de Testour, de Teboursouk, de Goubellat et de Tibar du gouvernorat de Béja
- Les délégations d'Ez-zeriba, d'Ennadhour et de Saouaf du gouvernorat de Zaghouan
- la délégation de Sidi El Hani du gouvernorat de Sousse

- Les délégations de Matmata Ancienne, de Matmata Nouvelle d'El Hamma et de Menzel El Habib du gouvernorat de Gabès
- Les délégations d'El Ghraiba, d'El Amra, de Agareb, de Djebeniana, de Bir Ali Ben Khélifa, de Skhira, d'El Hancha et de kerkennah du gouvernorat de Sfax,
- Les délégations de Ouled Chamekh, de Hébir, d'Essaouassi et de Chorbane du gouvernorat de Mahdia
- Les délégations de Djoumine, de Sedjnane et de Ghezala du gouvernorat de Bizerte
- Les délégations de Medenine Nord, de Medenine Sud, de Sidi Makhoulf, de Ben Guerdane et de Béni Khédeche du gouvernorat de Medenine

Zones d'encouragement du développement régional pour le secteur touristique

Tourisme Saharien :

- Le gouvernorat de Tozeur
- Le gouvernorat de Kébili
- Les délégations de Remada et de Dhehiba du gouvernorat de Tataouine
- Les délégations d'El Hamma et de Menzel Habib du gouvernorat de Gabès
- Les délégations de Gafsa Nord, de Sidi Aïch, de Ksar, de Gafsa Sud, de Guetar, de Belkhir et de Snad du gouvernorat de Gafsa.

Tourisme de montagne :

- Les délégations de Bir Lahmar, de Tataouine Nord, de Tataouine Sud, de Ghomrassen et du Smar du gouvernorat de Tataouine
- La délégation de Béni Khédeche du gouvernorat de Medenine
- Les délégations de Matmata Nouvelle et de Matmata Ancienne du gouvernorat de Gabès

Le tourisme côtier du nord :

- Les délégations de Tabarka et de Aïn Drahem du gouvernorat de Jendouba
- La délégation de Nefza du gouvernorat de Béja

Le tourisme culturel :

- Dougga (délégation de Teboursouk)
- Bullarégia (délégation de Jendouba Nord)
- Chemtou (délégation de Jendouba Nord)
- Makhtar (délégation de Makhtar)
- Sbeitla (délégation de Sbeitla)
- Le Kef (délégation du Kef)
- Utique (délégation de d'Utique)
- Uthina (délégation de Mornag)
- Kerkouane (délégation de Hammam Ghezaz)
- El Jem (délégation d'El Jem)
- Kairouan (délégation de Kairouan)
- Oueslatia (délégation de Oueslatia)

- Kesra (délégation de Kesra)
- Hidra (délégation de Hidra)
- Siliana (délégation de Siliana)
- Tibourboumajus (délégation d'El Fahs)
- Tibar (délégation de Tibar)
- Testour (délégation de Testour)
- Zaghouan, délégation de Zaghouan
- Ez-Zriba, délégation de Ez-Zriba
- Ennadhour, délégation d'Ennadhour

Le tourisme Thermal

- Hammam Sidi Ben Abbès, Hammam Sidi Abdelkader, Hammam Chefa, Hammam Ennegrez, Hammam El Atrous et Ain Hammam (Utique) du gouvernorat de Bizerte
- Hammam Nefza, Hammam Kef Ettout et Hammam Siala du gouvernorat de Béja
- Hammam Ouchtata, Hammam Ourahnya, Hammam Ali Dhaoua, Hammam Bourguiba source basse, Hammam Bourguiba source haute, Hammam Bourguiba source populaire, Hammam Essalhine et source Bou Menten du gouvernorat de Jendouba
- Délégation de Zaghouan, Hammam Ezriba et Hammam Jebel Oust du gouvernorat de Zaghouan
- Hammam Biadha du gouvernorat de Siliana
- Hammam Trozza, Hammam Sidi Maâmar et Ain Chnema du gouvernorat de Kairouan
- Hammam Bezzez et Hammam Mellègue du gouvernorat du Kef
- Forage Sidi Boulâaba du gouvernorat de Kasserine
- Hammam Jelma du gouvernorat de Sidi Bouzid
- Forage Sidi Ahmed Zarrouk du gouvernorat de Gafsa
- Hammam Ain El Borj, Hammam Sidi Abdelkader, Forage Sghaier, Hammam Ezarate et Forage Elkhabayet du gouvernorat de Gabès
- Forage Ras El Ain et Forage Jamnah du gouvernorat de Kébili
- Forage Sidi Abdelkder, Forage Nefta, Hammam Elborma et Hammam Errjel du gouvernorat de Tozeur
- Forage Touilet Ben Guerdene du gouvernorat de Médenine
- Forage Sangho et Forage Elferch du gouvernorat de Tataouine
- Ain Fakroun, Ain Kalasséra, Ain Essbia, Ain Echefa, Ain Atrous, El Ayoun Bahria du gouvernorat de Nabeul

Le tourisme vert et écologique :

- Parc National d'Ichkel, délégation de Tinja
- Parc National de Bou Hedma, délégation de Mezzouna et délégation d'El Guetar
- Parc National de Chaâmbi, délégation de Kasserine Sud et délégation de Foussana
- Parc National d'El Faija, délégation de Ghardimaou
- L'île Kerkenah, délégation de Kerkenah

Tourisme d'hébergement et animation :

- Toutes les délégations du gouvernorat de Kasserine

Zones d'encouragement au développement régional pour le tourisme saharien(zones de reconversion minière)

- Les délégations de Moularès, de Metlaoui de Redeyef et de M'dhilla du gouvernorat de Gafsa